

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de l'économie et des redevances
CH-3003 Berne

Destinataires

Partis politiques
Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne
Associations faitières de l'économie
Autres milieux intéressés

Le 7 novembre 2016

15.410 Iv.pa. de Buman. Ancrer durablement le taux spécial de TVA applicable à l'hébergement **Ouverture de la procédure de consultation relative à un avant-projet**

Mesdames, Messieurs,

À sa séance du 25 octobre 2016, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a adopté un avant-projet visant à ancrer durablement le taux spécial de TVA, projet qu'elle a élaboré dans le cadre de l'initiative parlementaire de Buman [15.410](#) « Ancrer durablement le taux spécial de TVA applicable à l'hébergement ».

La majorité de la commission reconnaît les difficultés du secteur de l'hébergement, qui découlent d'un changement structurel rapide et de la fluctuation des taux de change. Elle souhaite que le taux spécial, qui a été prolongé à cinq reprises, soit désormais inscrit dans la loi pour une durée illimitée. Son objectif est de donner au secteur de l'hébergement la garantie que le taux spécial ne sera pas supprimé dans un futur proche.

Pour sa part, la minorité de la commission ne souhaite également pas faire peser une charge fiscale supplémentaire sur un secteur actuellement en difficulté. Elle propose cependant uniquement de prolonger le taux spécial de TVA jusqu'à la fin 2020. Elle s'oppose en effet à sa pérennisation, qui reviendrait, selon elle, à mener une politique structurelle à long terme.

Par la présente, nous vous soumettons l'avant-projet précité pour avis, dans le cadre d'une procédure de consultation qui se déroulera par voie électronique. Nous vous invitons à donner votre avis sur l'avant-projet et le rapport explicatif ainsi qu'à répondre au questionnaire.

Vous pouvez télécharger l'avant-projet et le questionnaire sur les pages Internet suivantes:

Portail du <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>
gouvernement suisse :

Parlement : <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-cer/rapports-consultations-cer>

Le délai pour la consultation est fixé au **20 février 2017**. Nous vous prions d'en tenir compte pour l'envoi de votre prise de position, que vous voudrez bien faire parvenir, aux formats PDF et Word, à l'adresse suivante : vernehmlassungen@estv.admin.ch



Si vous le souhaitez, vous pouvez également envoyer votre réponse par courrier postal, à l'adresse suivante :

Administration fédérale des contributions AFC
Division principale Politique fiscale STP
M. Beat Spicher
Schwarztorstrasse 50
3003 Berne

M. Simon Banholzer (simon.banholzer@parl.admin.ch , tél. 058 322 92 02), du secrétariat des Commissions de l'économie et des redevances, et M. Beat Spicher (beat.spicher@estv.admin.ch, tél. 058 465 77 04), de l'Administration fédérale des contributions, se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Susanne Leutenegger Oberholzer
Présidente de la commission